

ÉDITO | VISER TOUJOURS PLUS HAUT!

Lancé frappé, communément appelé *Slap shot*, est un film culte qui fascine depuis 45 ans. L'intérêt des Québécoises et des Québécois pour cette œuvre cinématographique, dépeignant la violence au hockey dans les années 1970, tient principalement à la traduction en jowl qui comporte son lot de sacres et d'expressions bien de chez nous.

Puisque nous avons maintenant un «goon» à la tête du ministère de l'Éducation, permettez-moi de vous présenter la version *Slap shot* de notre profession en lien avec nos revendications.

NÉGO 2023 OU «- VOULEZ-VOUS BEN ME DIRE C'QUE VOUS FAITES-LÀ? - BEN, ON S'MET DU FOIL...»

Le 27 octobre dernier, plus de 300 enseignantes et enseignants se sont mobilisés devant l'Assemblée nationale afin de soutenir les personnes représentantes de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) lors du dépôt de nos demandes syndicales pour la ronde de négociation qui s'amorce. Préparons-nous, la mobilisation ne fait que commencer! Le gouvernement doit comprendre qu'il doit donner un sérieux coup de barre pour améliorer nos conditions de travail et d'exercices.

UN SALAIRE À LA HAUTEUR DES EXIGENCES DE LA PROFESSION OU «REGARDEZ LES GARS! EILLE ATTENDEZ-MOI! J'L'AI EU, MON 30 SOUS!»

Malgré un certain rattrapage lors de la dernière négociation, les enseignantes et enseignants du Québec gagnent encore un salaire en deçà de la moyenne canadienne. De plus, il nous faudra au moins trois années de plus que nos collègues des autres provinces pour atteindre le maximum de l'échelle. Contrairement à ce qu'affirme François Legault, il reste du chemin à faire pour en arriver à une meilleure reconnaissance de l'apport des enseignantes et enseignants à la société québécoise.

UNE MEILLEURE CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-VIE PERSONNELLE OU «ENWEILLE PATINE! LÈVE TES OSTIES D'PATINS!»

La nature du travail des enseignantes et enseignants rend plus difficile l'application de certaines solutions pouvant favoriser la conciliation famille-travail-vie personnelle. Or, l'évolution de la société québécoise amène de nouvelles réalités familiales, comme la nécessité de prendre soin de parents vieillissants, et il est important que le personnel enseignant puisse aussi bénéficier de différents congés. Par ailleurs, la possibilité pour les parents et l'employeur de nous interpellier en tout temps exerce une forte pression et altère la qualité de notre temps personnel.

[suite à la page 2]



Fédération autonome de l'enseignement

RAPPEL : APPEL DE CANDIDATURES - DÉLÉGATION DU SEPÎ AU XI^E CONGRÈS DE LA FAE

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a annoncé la tenue d'une réunion extraordinaire du Congrès le 21 avril prochain à Laval.

Si vous souhaitez faire partie de la délégation du SEPÎ, nous vous invitons à présenter votre candidature en envoyant un courriel à candidature@sepi.qc.ca avant le 25 novembre à 14 h. Les seuls critères à respecter pour présenter votre candidature sont d'être membre en règle du SEPÎ et d'adhérer à la *Politique de fonctionnement des délégations* ainsi qu'à la *Charte de participation de la FAE*.

Pour toute question, n'hésitez pas à les faire parvenir par courriel à l'adresse suivante : olivierblanchard@sepi.qc.ca.

[suite de la page 1]

UNE COMPOSITION DE LA CLASSE PLUS ÉQUILBRÉE OU «Y A BEN DU MONDE ICITE À SOIR, ÇA FAIT QUE J'VEUX UNE VICTOIRE!»

La réforme des années 2000 a mené à l'intégration en classes ordinaires des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), ce qui a changé radicalement le portrait de la classe au Québec. Malheureusement, la classe ordinaire a franchi un seuil de difficulté tel qu'elle constitue une contrainte à l'enseignement et aux apprentissages. Les enseignantes et les enseignants défendent l'idée que l'école doit accueillir TOUS les élèves, nonobstant leur origine, classe sociale ou difficulté. Cependant, le choix de la classe spécialisée, avec ses plus petits groupes et son personnel enseignant formé en adaptation scolaire, s'impose et représente pour plusieurs élèves HDAA ce qui leur conviendrait le mieux.

UN ALLÈGEMENT DE LA CHARGE DE TRAVAIL OU «DAVE C'T'UN TUEUR, DAVE C'T'UN KILLER, DAVE, Y'EST MAGANÉ...»

Enseigner dans le système d'éducation actuel représente une charge de travail colossale. Quotidiennement, les enseignantes et enseignants sont sollicités intellectuellement, physiquement et émotionnellement, les plaçant toujours sur le qui-vive. Cette charge a un impact important sur leur santé mentale, si bien qu'ils sont parmi les professionnels les plus touchés par une détresse psychologique élevée.

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES POUR ASSURER UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN OU «EST-CE QUE VOUS SOUFFREZ ? NON, ÇA FAIT MAL C'EST TOUTE.»

Malgré les avancées réalisées et les investissements consentis, il est urgent que le gouvernement finalise la mise à niveau du parc immobilier. Par exemple, la qualité de l'air, la ventilation, les températures excessives ou la qualité de l'eau ne doivent plus être une source d'inquiétudes ou de lésions. Au-delà des conditions physiques, le bien-être psychologique est tout aussi important. En plus de reconnaître l'importance de la charge mentale qu'entraîne une composition de la classe de plus en plus diversifiée, il faut aussi porter une attention particulière aux impacts directs ou indirects des incidents de violence en milieu de travail sur les enseignantes et enseignants.

«DONNE-MOI UN COKE OU D'L'ORANGEADE... TOUTTE SAUF D'L'OSTIE DE ROOT BEER!»

Le gouvernement ne peut plus servir du réchauffé, alors que le système est sur le point d'implorer. L'école publique ne réussira pas à se guérir de ses maux sans une révision en profondeur de son mode de fonctionnement. Ce changement doit provenir de l'intérieur, n'en déplaise à la bureaucratie ministérielle. Ce sont les enseignantes et les enseignants qui détiennent la clé du problème. Mobilisons-nous pour que plus personne n'ait envie de dire : **«trade me right f***ng now!»**

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

FGJ | COMITÉ-ÉCOLE EHDA

Voici une liste des éléments qui devraient être traités au comité-école EHDA lors de sa rencontre de novembre-décembre. N'hésitez pas à consulter le site Web du SEPÎ à l'adresse suivante afin de prendre connaissance de la planification annuelle ou encore, à communiquer avec nous pour obtenir de plus amples informations: www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/ehda/Affiche-EHDA-calendrier_taches.pdf.

- Analyser l'organisation des services, à la suite des données recueillies en octobre et à la suite de l'analyse des nouveaux besoins découlant de «l'opération portrait de classe», en vue de faire des recommandations;
- Communiquer ces recommandations relatives à l'organisation des services au personnel enseignant lors de la tenue d'une assemblée générale des enseignantes et des enseignants (AGEE) ou encore, en passant par les membres élus du CPEPE.

N'hésitez pas à consulter les nombreuses fiches syndicales EHDA disponibles sur notre site Web pour obtenir des informations supplémentaires et à communiquer avec moi par courriel. Il me fera plaisir de vous soutenir en tenant compte des couleurs et de la réalité de votre milieu.

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

RAPPEL | héros: LE CONCOURS LA GRANDE RÉDACTION EST COMMENCÉ!

Le concours *La grande rédaction* est offert aux enseignantes et enseignants d'élèves de 4^e ou 5^e secondaire ou inscrits dans un parcours de formation axée sur l'emploi ou de l'éducation des adultes (EDA). Pour participer, les élèves doivent rédiger une lettre d'opinion d'un maximum de 600 mots, en lien avec la thématique de cette année: *Je parle, tu parles, on s'entend.*

Les personnes gagnantes, sélectionnées par un jury mis sur pied par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), seront récompensées par de nombreux prix fort intéressants:

- Un stage de deux jours au quotidien *La Presse* et la publication de leur lettre dans la section *Débats*;
- La publication de leur lettre dans *Le Devoir* et un abonnement annuel;
- La publication de leur lettre dans le journal *Métro*;
- Une formation intensive de trois jours avec Amnistie internationale.

héros La grande rédaction

Je parle, tu parles, on s'entend.

Date butoir pour participer :
6 avril 2023

lafae.qc.ca/mouvement-heros

FAE Fédération autonome de l'enseignement

© FAE

Pour inscrire vos élèves au concours *La grande rédaction*, vous devez soumettre les textes en remplissant un formulaire électronique.

Pour plus de détails, nous vous invitons à visiter le site Internet du mouvement héros.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter M. Dominique Hervieux par courriel à l'adresse suivante : dominiquehervieux@sepi.qc.ca.

■ Dominique Hervieux | dominiquehervieux@sepi.qc.ca

POUR NE RIEN MANQUER!

INSCRIPTION À L'INFOLETTRE

L'*Infolettre* du SEPÎ est la meilleure façon de vous assurer de ne jamais manquer une parution du **TOPO**. Toutes les deux semaines, les personnes inscrites à l'*Infolettre* reçoivent dans leur boîte courriels le lien pour consulter votre journal syndical. Vous y trouverez également des nouvelles brèves touchant les activités en cours au SEPÎ. Si vous n'êtes toujours pas inscrits, nous vous invitons à le faire dès maintenant en visitant notre site Web au www.sepi.qc.ca ou en nous écrivant à l'adresse topo@sepi.qc.ca.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

SEPÎ INFOLETTRE

Vol. 17, No 18 | Le 17 janvier 2017

Bonjour à toutes et à tous!

Cette semaine dans le TOPO :

- Édito | Si on travaill...
- Assurances collectives
- Écho du conseil des personnes déléguées
- Nouvelle procédure
- Mémo

Pour consulter le TOPO >>>

VOUS N'AVEZ PAS REÇU VOTRE CARTE DE MEMBRE 2017?

Communiquez avec nous par téléphone au 514-645-4536 ou par courriel à l'adresse suivante : courriel@sepi.qc.ca en précisant vos coordonnées.

www.sepi.qc.ca | 514-645-4536 | courriel@sepi.qc.ca | sepi.tyrolife

POUR NOUS JOINDRE:

743, 1^{er} Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél: 514-645-4536 | Téléc: 514-645-6951
courriel@sepi.qc.ca | www.sepi.qc.ca

Appel de CANDIDATURES



NOUVEAUTÉ! RAPPEL : OUVERTURE DES GROUPES DE TRAVAIL

Le SEPÎ est à la recherche de personnes membres désireuses de s'impliquer dans la vie syndicale en participant aux différents groupes de travail qui seront à l'œuvre cette année.

Les groupes de travail ne sont pas soumis au vote du conseil des personnes déléguées (CPD). **Pour en faire partie, il suffit d'être membre du SEPÎ, de correspondre au profil recherché et d'acheminer sa candidature.** Il ne vous en faut pas plus pour vous y inscrire !

GROUPE DE TRAVAIL DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE

Le SEPÎ est à la recherche de personnes membres qui font preuve d'une grande ouverture d'esprit et qui ont à cœur l'égalité et le respect pour se pencher sur différents enjeux avec le groupe de travail sur la diversité sexuelle et de genre.

Ce groupe de travail, ouvert à toutes et à tous, vise notamment à informer et à soutenir les collègues qui font partie de la communauté de la diversité sexuelle et de genre. Pour vous impliquer, il suffit d'être membre du SEPÎ et de nous faire parvenir votre candidature à candidature@sepi.qc.ca.

GROUPE DE TRAVAIL DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Le SEPÎ a à cœur de faire la promotion d'un syndicalisme à l'image de ses membres. Nous sommes donc à la recherche de personnes membres issues des communautés culturelles désireuses de participer à un groupe de travail visant à faire la promotion de la mixité des cultures dans la vie syndicale. Les travaux du groupe porteront notamment sur l'identification et le déploiement de pistes de solution afin de favoriser la représentativité au sein de nos instances.

Pour prendre part aux travaux du groupe, nous vous invitons à faire connaître votre intérêt en envoyant un courriel à candidature@sepi.qc.ca.

GROUPE DE TRAVAIL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le SEPÎ est à la recherche de personnes membres qui enseignent à la formation professionnelle, afin de constituer une table de travail qui aura pour mandat de se pencher sur différents enjeux qui touchent ce secteur.

Pour participer aux travaux de la table, il suffit d'être membre du SEPÎ, d'enseigner en formation professionnelle et d'acheminer sa candidature.

Une rencontre est prévue à la mi-février. Les personnes désireuses d'y participer sont priées de faire part de leur intérêt à candidature@sepi.qc.ca **au plus tard le vendredi 2 décembre 2022, à midi.**

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

AGENDA

FORMATIONS ** INSCRIPTION NÉCESSAIRE **

- >> **Le 23 novembre 2022 de 9 h00 à 16 h00**: formation sur le CPEPE au Centre communautaire Roussin
- >> **Le 29 novembre 2022 de 16 h00 à 19 h00**: formation pour les enseignant(e)s en début de carrière au Centre communautaire Roussin
- >> **Le 6 décembre 2022 de 9 h00 à 16 h00**: formation sur le CPEPC au Centre communautaire Roussin

PERSONNES DÉLÉGUÉES

- >> **Le 1^{er} décembre 2022 de 16 h30 à 18 h30**: conseil des personnes déléguées (CPD) suivi du souper des Fêtes au Club de golf Métropolitain Anjou

INSTANCES FÉDÉRATIVES

- >> **Les 7, 8 et 9 décembre 2022**: Conseil fédératif (CF) de la FAE

Le Formulaire de demande d'accès aux services pour les élèves à risque ou HDAA existe depuis longtemps. Pourtant, plusieurs personnes enseignantes en ignorent encore l'existence ou hésitent à l'utiliser.

Ce qu'il est important de savoir, c'est que ce formulaire est un document officiel et paritaire, c'est-à-dire qu'il a été conçu **par l'employeur et le syndicat conjointement**. D'ailleurs, vous retrouverez le logo du CSSPI ainsi que celui du SEPÎ en entête dudit formulaire. L'élaboration et l'utilisation de ce formulaire sont également prévues dans l'Entente nationale (E.N. 8-9.07) témoignant ainsi de toute son importance et de sa portée légale.

COMMENT UTILISER LE FORMULAIRE ?

Lorsque vous constatez des difficultés d'adaptation ou d'apprentissages persistantes ou encore des signes de déficience ou de handicap chez un élève, vous pouvez en informer la direction à l'aide du formulaire d'accès aux services. La direction devra donner **une réponse par écrit dans les 10 ou 15 jours** selon le type de demandes formulées. Des recours sont également prévus advenant le cas que la réponse de la direction ne réponde pas aux attentes énoncées.

Il est aussi important de se rappeler qu'il est possible de remplir ce formulaire pour un élève déjà doté d'un plan d'intervention dont les besoins ont changé en cours de route.

EST-CE VRAIMENT UTILE ?

Malheureusement, certaines équipes de direction incitent les enseignantes et enseignants à ne pas utiliser ce formulaire. Selon les arguments invoqués par votre direction, voici une liste de pistes de réponse qui pourraient vous être utiles :

- C'est un formulaire paritaire et non syndical;
- C'est le logo du CSSPI que l'on y retrouve, même s'il est rattaché à une clause de l'Entente nationale;
- C'est une manière reconnue de consigner les informations importantes sur l'élève;
- C'est un outil qui peut être utilisé par le comité multi;
- C'est une trace laissée au dossier d'aide de l'élève;
- C'est un reflet de plusieurs observations et de plusieurs interventions réalisées par la personne titulaire;
- C'est une protection pour la personne titulaire, qui ne peut pas se faire reprocher de « n'avoir rien fait »;
- C'est tout autant une protection pour la direction, qui ne peut pas se faire reprocher de « n'avoir rien fait »;
- C'est un document admissible au tribunal, en cas de recours par les parents contre l'établissement.

Considérant que ce formulaire offre non seulement aux élèves un accès aux services nécessaire à leur apprentissage, mais protège également l'ensemble de l'équipe-école, nous sommes convaincus que toutes ces excellentes raisons devraient aider à convaincre votre direction du bien-fondé de votre démarche. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez surtout pas à contacter le SEPÎ pour obtenir de l'aide avec votre requête.

Nous vous invitons à propager ces informations en lien avec l'utilisation du formulaire d'accès aux services dans votre milieu. En cas de doute, rappelons-nous que les demandes d'aide sont principalement pour le bien des élèves !

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter par courriel à l'adresse suivante : catherinealary@sepi.qc.ca.

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

Formulaire d'accès aux services pour les élèves à risque ou HDAA (8-9.07 A et B)

Le formulaire doit être utilisé par les enseignantes et les enseignants, selon l'article 8.9.07 de la convention collective. Le formulaire, une fois rempli, est confidentiel.

Le formulaire doit être remis comme un document d'apprentissage pour les élèves à risque ou HDAA, complété par l'élève si possible. Le formulaire doit être remis comme un document d'apprentissage pour les élèves à risque ou HDAA, complété par l'élève si possible.

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom de l'élève : _____ Registre d'acte d'état : ENON OUI

Sexe : _____ Date de naissance : _____

Établissement : _____ Année : _____ École : _____

Classement scolaire : Année : _____ École : _____

Statut d'élève particulier : NON OUI

Siève déjà identifié : En difficulté d'apprentissage En difficulté d'adaptation

Autre handicap Prénoté

Autre difficulté Prénoté

SERVICES DÉJÀ REÇUS DANS SON PARCOURS SCOLAIRE

Éducation spécialisée Orthopédagogie Psychologie ÉCRIS

Enseignement alternatif Orientation Infirmières Équipe Travail social

Orientation Psychosociation Soutien linguistique Psychose

Ergothérapie Autre _____

MOTIFS DE LA DEMANDE

Difficultés observées sur le plan :

Des apprentissages En lecture En mathématiques En langage En écriture En compréhension En planification des tâches

De l'adaptation Attention/concentration Communication Interactions sociales

De l'attention Affectif Comportement Manière

De l'attention Apprenants Langage Autre _____

DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE

À déposer au dossier d'aide particulière de l'élève

INFO | ATTENTION AUX CHUTES CET HIVER!

Au cours des dernières saisons hivernales, plus d'une centaine d'enseignantes et enseignants ont déclaré une chute attribuable à la présence de glace ou de neige dans le stationnement, sur le chemin d'accès, dans l'escalier ou dans l'entrée de leur établissement scolaire. Par chance, la grande majorité s'en est tirée avec quelques ecchymoses seulement. Malheureusement, une mauvaise chute peut entraîner des conséquences beaucoup plus sérieuses telles une entorse, une fracture ou une commotion cérébrale et ainsi mener à un arrêt de travail.

Nous vous invitons donc à être très vigilants dans vos déplacements, particulièrement lors de vos arrivées et départs de votre lieu de travail ainsi qu'à signaler à votre direction toute situation susceptible d'entraîner une chute. Les directions d'établissement sont responsables d'assurer la santé et la sécurité du personnel et doivent prendre les mesures requises pour rendre les voies d'accès au milieu de travail sécuritaires. Cette responsabilité est partagée avec le Centre de services scolaire, mais les directions sont les premières personnes intervenantes et doivent être interpellées dès qu'une situation à risque est identifiée.



Ainsi, ces dernières ont l'autonomie nécessaire pour effectuer un épandage d'abrasifs dans le stationnement de votre établissement, advenant le cas où le Centre de services scolaire ne l'aurait pas fait. À défaut pour la direction d'intervenir dans un délai raisonnable, n'hésitez pas à communiquer avec Pierre-Luc Gagnon, responsable de la santé et la sécurité du travail au SEPÎ.

En cas de chute, vous devez compléter le registre d'accident sans tarder, même si l'évènement vous semble bénin à prime abord. Toute situation entraînant un arrêt de travail ou la nécessité de recevoir des soins et traitements en raison d'une blessure attribuable à une chute au travail (incluant l'arrivée et le départ) peut faire l'objet d'une réclamation à la CNEST.

Pour toute question relative à un accident de travail ou une réclamation à la CNEST, vous pouvez communiquer avec Alexie Tétreault, conseillère syndicale au SEPÎ, par téléphone au 514 645-4536 ou par courriel à l'adresse suivante : alexietetreault@sepi.qc.ca.

- Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca
- Alexie Tétreault | alexietetreault@sepi.qc.ca

SOS
VIOLENCE
CONJUGALE

1-800-363-9010

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL
24 HEURES / 7 JOURS

Besoin d'aide
confidentielle?

**PROGRAMME D'AIDE
AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720

Le **TOPDO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)

745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca